MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
HAUTS-DE-FRANCE

Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine
du Pas-de-Calais

Dossier suivi par : TUDOR Andreea
Objet : Plat'AU - DECLARATION PREALABLE DE CONSTRUCTION

Numéro : DP 062498 26 00211 U6201
Adresse du projet :89 Rue René Lanoy 62300 Lens
Déposé en mairie le : 09/09/2026
Reçu au service le : 12/09/2026
Nature des travaux: 01001 Projet de mise en peinture

Demandeur :
Monsieur trari ichame
44 Rue de Dax
BP 62
62790 Leforest

Cet immeuble n'est pas situé en (co)visibilité avec un monument historique. Par conséquent, les articles L621-30, L621-32 et L632-2 du code du patrimoine ne sont pas applicables et ce projet n'est pas soumis à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

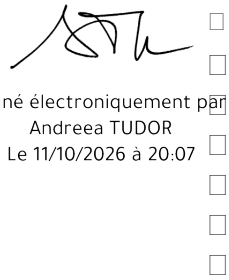
Cependant, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

Considérant que ce projet est situé dans la Zone tampon définie autour du Bien 'Bassin minier du Nord - Pas de Calais' inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, dont la valeur doit être préservée sous peine de porter atteinte à l'intérêt et la qualité des lieux,
Conformément aux dispositions de l'article L612-1 du code du patrimoine,

En raison de ses teintes inappropriées et des habillages rapportés sur la façade, ce projet s'insère difficilement dans son environnement bâti et porte atteinte au caractère de ce bâtiment ancien de qualité et à l'intérêt de la zone tampon.
Par conséquent, l'architecte des Bâtiments de France n'est pas favorable à ce projet dans l'état.

Le service reste à la disposition de la commune pour faire évoluer le projet.

Fait à Arras



Signé électroniquement par
Andreea TUDOR
Le 11/10/2026 à 20:07

Architecte des Bâtiments de France
Madame Andreea TUDOR

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débuter les travaux à la réception de cet avis.

ANNEXE :

Maison Syndicale des mineurs et ancienne salle de cinéma "Le Cantin". situé à 62498|Lens|au 78 Casimir Beugnet (rue rue Emile Zola.